

Procès-Verbal du conseil municipal du 04 septembre 2020

L'an deux mille vingt, le quatre septembre, les membres du Conseil municipal de la Commune de Le Deschaux, se sont réunis à 20h30 à la salle de conseil, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 29 août 2020, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

PRÉSENTS :

Patrik JACQUOT, Pierre BELSOT, Sandrine KEDZIORA, Sylviane LELIEVRE, Michel VENEL, Serge VILLET. Catherine DEJEUX, Sébastien CHANEL Didier MEGARD, Laetitia PRINCE, Valérie BOISSON, Adélaïde JACQUOT, David MICASSOYEDOFF

EXCUSE(E)(S) : Isabelle SCARABOTTO, Jérôme FAIVRE (jusqu'à 21 h 55)

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Est nommé secrétaire de séance Sandrine KEDZIORA.

1 – Salle des Mariages

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la salle des mariages résonne trop actuellement. Les démarches pour diminuer le bruit sont en cours mais aucune documentation n'a encore été envoyée. Sandrine KEDZIORA relance les entreprises.

Michel VENEL rappelle qu'il faudra prévoir une journée ou une ½ journée pour mettre en place l'isolation au-dessus de cette salle.

2 – Règlement intérieur

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'obligation pour les communes de plus de 1000 habitants de l'instauration d'un règlement intérieur du conseil municipal.

Il propose que ce dernier soit voté lors de la prochaine assemblée et souhaite que le projet soit présenté aux conseillers en amont.

3 – Esthéticienne

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que Madame Fanny BOUDIER, Le Palais de la Détente, souhaite s'agrandir pour créer un spa. Après réunion avec l'architecte, les adjoints, le maire et les locataires des locaux pour visualiser les lieux et les possibilités d'extension, il s'avère que cela semble compliqué.

En effet, non seulement les échanges de surfaces entre les locataires semblent difficiles mais les travaux à réaliser pour l'électricité notamment apparaissent pharaoniques tant en matière de coup que de réalisation.

Plusieurs solutions restent cependant possibles :

- 1) ajout d'un local devant l'existant. Résultat esthétique plutôt discutable.
- 2) nouvelle construction. Le maire propose donc à la place de l'agrandissement, la vente de terrain à un tarif préférentiel, derrière la coiffeuse pour la construction de son salon. La surface resterait à définir avec Mme BOUDIER si cette solution lui convient ainsi que l'emplacement exact. Un courrier en ce sens lui sera envoyé.

4 – Informations diverses

La boucherie ouvrira le 16 septembre 2020...

La commune est à la recherche d'un employé communal pour assurer l'entretien de la commune (poubelles, routes, fauchage, divers travaux...)

A la poste, l'agent en place est en maladie et sa remplaçante vient l'après-midi car elle travaille à Annoire le matin. Dispositions prises jusqu'à la fin de l'arrêt de Stéphanie prévu au 11 octobre 2020.

Il n'y aura pas de location de la salle des fêtes d'ici la fin de l'année voire plus ceci pour se conformer à la protection de la population au regard des règles sanitaires suite à la pandémie de COVID 19. Il n'y aura également aucune activité des associations jusqu'à nouvel ordre.

Le maire a été sollicité par Clément PERNOT, pour faire partie de la liste des candidats représentant des élus au centre de gestion du Jura.

Pour les commissions du Grand Dole : 3 conseillers ont postulé sur 3 groupes !

Point 5 : Sylviane LELIEVRE

Point 9 : Sébastien CHANEL

Point 10 : Michel VENEL

Catherine DEJEUX rappelle qu'elle a postulé sur le point 2 et Sandrine KEDZIORA sur le même que Michel VENEL soit le point 10. Ce dernier propose de laisser sa place à Sandrine. Le Maire doit appeler le Grand Dole pour voir comment il est possible de faire puisque la règle est de n'inscrire qu'un conseiller par commission.

5 - Nouveau bail Logement de la Poste

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le précédent candidat à la location du logement au-dessus de la poste n'a pas donné suite. La commune a reçu un courrier pour ce logement de Mme DAVID Manon.

La locataire doit récupérer les clés du logement prochainement, elle prévendra Monsieur le Maire pour qu'il aille voir l'état des lieux du logement. Les futures locataires se proposent de refaire les peintures, en fonction de l'état du logement, le maire jugera de ce qu'il faut faire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité, la location du logement de la poste à compter du 1^{er} octobre 2020.

Arrivée de Jérôme FAIVRE

6 – Délégation du CM au Maire

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la délibération reprise le 20 juillet 2020 concernant les délégations du conseil municipal au Maire doit être modifiée en supprimant le point 15 qui relève en fait de la communauté d'agglomération du Grand Dole puisqu'il concerne le droit de préemption..

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité, l'annulation et le remplacement de la délibération N° 2020-36 et reprend 25 points de délégation afin de faciliter la gestion communale.

7 – Devis Travaux

1 – Logement Studio ancienne perception, occupé par Pascal BARSU. Ses radiateurs sont en panne, il convient donc de les changer d'autant qu'il a des notes d'électricité assez élevées. Franck MELINE a fait un devis qui se monte à 1 656.00 € H.T.

2 – Les Stores de la crèche ont été commandés chez Clairotte pour environ 1 500.00 € H.T.

3 – Assainissement maison Lesourd et école. Devis à préciser pour un système sans électricité avec cuve en noix de coco pour la filtration. Chiffrage en attente.

4 – Routes, voies communales. Devis divers pour environ 35 000.00 € H.T. pour faire du bi-couche et réparer les routes les plus abîmées.

Projet de parking en cailloux sur le terrain de la commune avant l'école. Les conseillers sont d'accord pour que ce parking soit en sens unique mais dans quel sens ?

5 – travaux bloc sanitaires école. Estimation rénovation et construction d'un nouveau bloc contre le bâtiment de la maternelle d'environ 35 m² chiffrée à 80 000.00 €

6 – Les travaux des sanitaires à la salle des fêtes sont en « stand by »

7 – Il reste l'accès des WC à la mairie à faire.

Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 23 h 00.

Les Conseillers(ères) Municipaux(ales)